

# Othis ► Méthanisation à Eve : la Ville se pourvoit en cassation auprès du Conseil d'Etat

✎ Écrit par Hélène Rousseaux ⌚ mardi, 01/09/2020



Les travaux de l'usine de **méthanisation** sur la commune d'Eve ont commencé, malgré le pourvoi en cassation d'Othis. Le jugement devrait être rendu courant septembre.

La municipalité, qui refuse l'implantation de l'usine de **méthanisation** sur le territoire d'Eve, à proximité des habitations d'Othis, a déposé plusieurs recours. L'un d'eux, plus particulièrement important, devait faire annuler le permis de construire du site de production de la société Biogaz du Valois menée par trois agriculteurs de l'Oise.

Pas de chance pour **Othis**, le référé dont le jugement a été rendu le 16 juillet n'a pas donné raison à la commune. Le maire, Bernard Corneille n'a pas baissé les bras et a fait appel à des avocats spécialisés afin de mener le dossier devant le Conseil d'Etat. Il a déclaré, vendredi 21 août, à Magjournal : « **Le recours n'est pas suspensif mais on pensait tout de même que les travaux de Biogaz ne commenceraient pas avant que le jugement soit rendu. Notre problème c'est que nous nous battons contre le préfet de l'Oise et que le préfet, c'est l'Etat. Or, ce dernier a la volonté de développer les unités de méthanisation en Seine-et-Marne et dans l'Oise, plus généralement en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France. Nous sommes en plein dans la zone... C'est vertueux de vouloir installer des dispositifs au nom de l'écologie, mais il faut aussi penser à ceux qui vivent là. Les usines de méthanisation sont une vraie pollution olfactive... Je suis allé visiter l'usine de Chauconin-Neufmontiers, mais celle-ci est en plein champs et ne gêne personne. Ce n'est pas le cas de celle prévue à Eve qui est à 300 ou 400 mètres des habitations d'Othis et avec les vents qui portent les odeurs. A Chauconin, à proximité de l'usine, ça pue, il n'y a pas d'autre mot. Il n'y a qu'à voir aussi les problèmes qu'il y a à Messy, avec les odeurs pestilentielles qui empoisonnent littéralement la vie des habitants. Il y a tout un tas de cas un peu partout en France où ça pose des problèmes de pollution. »**

## Utiliser le réseau existant

Selon le maire, l'emplacement aurait été choisi afin de pouvoir se servir de l'approvisionnement en eau d'Othis, et plus tard, pour utiliser les réseaux de gaz déjà en place et dont GRDF est propriétaire. Bernard Corneille souligne : « **Ils vont devoir passer par la mairie pour pouvoir faire les travaux qu'ils envisagent... Je suis prêt à aller jusqu'au bout du bout pour empêcher l'usine d'être bâtie à cet endroit. Je me bats pour les Othissois mais je me dis aussi que ce ne serait pas juste pour les habitants d'Eve d'être victimes de la pollution olfactive... J'irai jusqu'au bout pour faire cesser le chantier. J'ai espoir en la justice. »**

Les objectifs de la charte « CapMétha77 » signée le 24 juin, qui associe autour du Département huit autres acteurs de la filière (Etat, Région Ile-de-France, Ademe, SDESM, Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, Union des maires, GRDF et GRT gaz) sont de couvrir 75 % des besoins énergétiques des ménages (chauffage et cuisine) en biométhane d'ici 2030.